



Accouchement en france et avoir la nationalité

Par **mohhhhh**, le **12/11/2012** à **22:30**

Bonjour,rnje suis un tunisien qui travaille a l'armée tunisienne ma femme va accoucher dans quelques semaines en France et elle n'a pas du papiers.rnPremièrement est ce que c'est possible d'accoucher même si elle n'a pas de papiers. rnSi oui rnEst ce que le bébé aura la nationalité Françaises ou elle aura les papiers grâce a cette accouchement ? rnmerci d'avance.

Par **Nicole29**, le **13/11/2012** à **12:55**

Bonjour,rnBien sûr que c'est possible d'accoucher, vous n'êtes pas obligé d'avoir des papiers pour cela.rnPar contre, en France, la nationalité par naissance sur le territoire n'existe plus depuis un bon moment déjà.rnSi votre femme est sans-papier, votre enfant aura des papiers mais pas la nationalité (sauf si vous êtes français). Par contre, si votre enfant reste en France jusqu'à ces 18 ans, oui là, il ou elle pourra devenir français en demandant la nationalité mais pas avant sa majorité.

Par **mohhhhh**, le **13/11/2012** à **14:55**

Merci beaucouprnje veux poser une autre question s'il vous plais rnQuand le bébé aura les papiers ma femme aura ces papiers aussi.rnEt merci encore une fois.